

Culture et Patrimoine - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Tétraktys

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Créé en Franche-Comté en 1988, l'Ensemble Tétraktys, sous l'impulsion du violoniste et directeur artistique Bernard MAUPPIN (qui est également professeur au Conservatoire National de Région de Besançon et premier violon de l'Orchestre Régional de Besançon et de Franche-Comté) explore le répertoire de la musique de chambre.

Cette formation a effectué une tournée en République Populaire de Chine, du 25 octobre au 5 novembre 2006, dans les villes de Wuhan et Chengdu. Neuf musiciens ont été invités pour six concerts. Ce projet a bénéficié d'un soutien dans le cadre d'une convention tripartite avec la DRAC Franche-Comté, la Région de Franche-Comté et CulturesFrance, opérateur délégué des Ministères des Affaires Etrangères et de la Culture et de la Communication pour les échanges culturels internationaux.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Ensemble Tétraktys, au titre de son projet de coopération culturelle en Chine.

En cas d'accord, la dépense de 2 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.30/6042 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer cette subvention.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.